

fait par M. Butler, la distance entre Moncton et Québec est de 11.5 milles plus longue par le tracé projeté qu'elle ne l'est par le chemin de fer Intercolonial actuel.

Nous allons donc dépenser des millions pour construire un chemin de fer destiné à se relier à Québec à une autre voie ferrée transcontinentale — le Grand-Tronc-Pacifique—chemin suivant un tracé parallèle sur un long parcours au chemin de fer Intercolonial—et cependant, ce chemin, si le rapport de M. Butler est exact, aura une longueur de onze ou douze milles plus grande que celle de l'Intercolonial elle-même.

Le gouvernement a déjà son chemin de fer—l'Intercolonial—et nous payons l'intérêt sur les quatre-vingt millions que ce chemin coûte, et, cependant, nous allons dépenser vingt autres millions à la construction d'une nouvelle voie ferrée qui, si le rapport de l'ingénieur est exact, sera de onze ou douze milles plus longue que l'Intercolonial. Mon honorable ami (le secrétaire d'Etat) sera peut-être en état, quand il se lèvera pour me répondre, de nous dire si le rapport de l'ingénieur, auquel je fais présentement allusion, est exact, ou si cet ingénieur a trouvé un tracé plus court que l'Intercolonial.

Le discours du trône nous dit ensuite que nous serons saisis d'un rapport provisoire de la commission des eaux limitrophes et aussi d'un rapport sur la question des chutes Niagara. C'est un sujet important pour le Canada, et l'examen de ce rapport fera ressortir davantage l'esprit accapareur de nos voisins, particulièrement en matière de commerce. Le discours prononcé à Niagara par le vice-président des Etats-Unis, lorsque la commission des eaux limitrophes s'est réunie à cet endroit, indique clairement que nos voisins désirent contrôler le commerce des eaux intérieures du continent américain, et qu'ils atteindront bientôt ce but s'ils ne consultent que leurs propres intérêts. Depuis nombre d'années, les Etats-Unis utilisent les forces hydrauliques que procure le côté américain des chutes. Ils ont construit sur ce côté des usines de tous les genres sans se plaindre aucunement de l'atteinte portée par ces usines aux beautés naturelles de ce site que visitent tous les ans, des milliers de touristes. Le gouvernement d'Ontario a récemment dépensé une somme considérable à l'embellissement du

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

parc Victoria. Les compagnies canadiennes commencent à utiliser la force électrique créée par l'établissement de canaux de dérivation sur le côté canadien de la rivière; mais elles ne sont qu'à leur début, et déjà les hommes d'état américains dénoncent à grands cris tout ce qui est de nature à porter préjudice aux chutes. Puis l'on a soulevé à Washington la question de savoir qui avait le contrôle de ces eaux. Est-ce avec le gouvernement anglais et le secrétaire des colonies, ou avec le gouvernement d'Ontario que nous devons traiter? Notre gouvernement s'occupe maintenant à ce que je crois, de cette question. On prétend que ce n'est pas un cours d'eau navigable, puisque les chutes Niagara sont un obstacle à la navigation. S'il en est ainsi, on peut dire pareillement que le Saint-Laurent n'est pas un fleuve navigable, puisque nous avons été obligés de creuser des canaux latéraux pour atteindre les lacs. Il en est ainsi des chutes Niagara. Le canal Welland fut construit dans le but de relier le lac Ontario au lac Erié et la rivière Niagara est, selon moi, tout autant sous le contrôle du gouvernement fédéral canadien que tout autre cours d'eau navigable situé sur notre territoire. D'un autre côté, la province d'Ontario ne manquera pas de surveiller avec une attention jalouse toute tentative d'empiéter sur son autonomie quant à son droit de contrôler les eaux de la rivière Niagara—que cette tentative soit faite par l'Angleterre, ou même par le gouvernement fédéral canadien. La nomination d'une commission pour étudier cette question des eaux limitrophes a toute mon approbation, et j'espère que les membres de cette commission sauront la traiter convenablement sans permettre au gouvernement américain de nous imposer leur volonté quant à la manière d'utiliser la force hydraulique que peuvent procurer les chutes Niagara sur le côté canadien. Que l'on conserve autant que possible à ces chutes le pittoresque qu'elles possèdent; mais que ces chutes soient protégées selon les intérêts du Canada et non selon les intérêts de nos voisins.

Le discours du trône fait aussi une allusion au rapport préliminaire fait par la commission des transports. Or, si après une couple d'années il est survenu quelque chose de nature à justifier l'attitude prise par le chef de l'opposition dans les communes, lors-